

Titre: Conditions générales de vente

Validité : 04.2022

MGMT-VENTE-DOC-01.02

Conditions générales de vente

1 APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente sont pleinement applicables aux analyses réalisées au sein de Le Labo AE SA à moins qu'elles n'aient été modifiées ou complétées par des arrangements spécifiques signés par les deux parties.

2 OFFRES

Toutes nos offres s'étendent sans engagement et sont valables 30 jours. Dans le cas d'offre globale liée à une quantité estimée pour un projet particulier, Le Labo AE se réserve le droit de modifier les prix a posteriori ou de demander une plus-value si les quantités d'échantillons annoncées ne devaient pas être réalisées. Le Labo AE se réserve également le droit en cas de non-respect du contrat d'en modifier les conditions ou de l'annuler.

3 VALIDITE DES COMMANDES

Tout échantillon reçu par le Labo AE et dont le client n'a pas reçu de nouvelles dans les 48h, est considéré comme accepté. L'analyse ne peut donc pas être annulée par le client sans un forfait administratif de 120 CHF.

4 MODE DE LIVRAISON

Quel que soit le système ou l'entreprise utilisé pour la livraison des échantillons, Le Labo AE ne peut engager sa responsabilité en cas de retard de livraison, d'endommagement ou de perte d'échantillon.

5 ECHANTILLONS

Les échantillons à analyser chez Le Labo AE doivent répondre à des critères définis :

- Toute livraison doit être accompagnée d'une fiche détaillée contenant le numéro de dossier et une description détaillée de tous les échantillons du dossier.
- Tous les échantillons doivent être identifiés en conséquence, à savoir avec un numéro de dossier et un numéro/chiffre d'identification univoque.
- Tous les échantillons reçus concernant des analyses amiante doivent être emballés en double emballage (Sachets zippés).

Tout échantillon reçu sera suivi d'un courriel de confirmation rappelant le nombre d'échantillons et les descriptions données par le client.

Le délai de traitement des échantillons commence à compter de l'envoi du mail de confirmation au client. Les

échantillons reçus après 16h seront traités à compter du lendemain matin.

Analyses d'amiante dans l'air :

Les filtres utilisés pour l'analyse doivent avoir des pores de taille nominale de 0.8µm conformément à la norme VDI 3492.

A défaut d'indications, les statistiques seront calculées sur la base d'un volume de 3.84m³ conformément à la norme VDI 3492.

Analyses d'amiante, PCB et HAP dans les matériaux :

Les quantités de matériaux fournies doivent être suffisantes pour réaliser une analyse selon les normes préétablies : 1 cm³ minimum recommandé pour l'amiante et 1g minimum pour les PCB et HAP.

- Pour les échantillons de type multicouches et à défaut d'une demande explicite du client, le Labo AE ne réalisera qu'une seule analyse sur l'ensemble de l'échantillon.
- Dans le cas contraire, chaque couche de matériau analysé sur le même échantillon sera facturée.
- Tout résultat issu d'un prélèvement ne remplissant pas ces conditions, sera transmis à titre hors accréditation après accord préalable

Analyses de cannabis et de la nicotine :

Les échantillons d'herbe doivent être séchés avant d'être envoyés au laboratoire. Quantités demandées : 5-10g.

6 RESULTATS

Le Labo AE travaille selon des normes strictes et avec une haute sensibilité de détection type MOLP, MEB et GC-MS :

- HSG 248 pour l'amiante
- VDI 3492 pour les VDI
- ISO 13876 pour les PCB
- EPA 8270D pour les HAP
- UNODC pour les cannabinoïdes

Le Labo AE s'engage à communiquer les résultats par voie numérique dans un délai de 2h pour les analyses amiante dans l'air (VDI), de 36-48h pour les analyses amiante dans les matériaux, de 3-5 jours pour les analyses PCB-HAP ainsi que pour les analyses de cannabis.

Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Le laboratoire donne des résultats mais il n'est pas responsable de leur interprétation.

7 CONDITIONS DE STOCKAGE

Les échantillons d'amiante et de PCB-HAP sont gardés chez Le Labo AE pour une durée de 2 ans et 6 mois respectivement et ne sont retransmis à nos clients que sur demande écrite. Ce délai est de 30 jours pour les analyses de cannabis. En cas de litige, une nouvelle analyse des échantillons est possible pendant la durée de stockage mentionnée ci-dessus.

8 CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix pratiqués par Le Labo AE sont établis en francs suisses, les factures sont payables à 30 jours sans aucune déduction à moins que d'autres modalités n'aient été convenues par écrit entre les parties.

Pour tout nouveau client, nous nous réservons le droit de demander un paiement par avance d'une partie ou de la totalité de la commande. Tous les éventuels frais bancaires découlant des paiements sont à la charge de l'acheteur.

9 GARANTIE

En cas d'impossibilité du laboratoire à effectuer les analyses pour des raisons diverses (pannes, surcharge ou autre...), Le Labo AE s'engage à faire appel à un laboratoire qualifié et accrédité afin de sous-traiter les analyses. Le client en sera informé au préalable.

En cas de détérioration des échantillons au sein du laboratoire, Le Labo AE ne peut s'engager que sur le prix de la prestation et aucunement sur le coût d'un rééchantillonnage.

Toute réclamation, devra être signalée sous 10 jours dès réception du rapport, à défaut, toute analyse sera considérée comme acceptée par le client.

Chaque analyse est conclue par un rapport, signé d'un responsable ou de son remplaçant agréé, et envoyé par

mail au mandataire sous la forme d'un document au format PDF. De ce fait, aucun client n'est autorisé à modifier d'une quelconque manière le rapport et également à l'utiliser à des fins de mise en concurrence ou de comparaison avec des entreprises tierces.

Le Labo AE décline toute responsabilité si ledit rapport envoyé est par la suite transformé ou copié d'une manière ou d'une autre. Dans le cas de modification demandée par un client, toute modification de rapport ne sera acceptée qu'après demande écrite de la part du client ou accord oral entre les deux parties, accord qui sera retranscrit par écrit. Les rapports sont conservés 10 ans.

10 DEROGATIONS

Aucunes dérogations aux présentes conditions de ventes ne peuvent être acceptées, sauf après entente entre les deux parties par écrit.

Seules nos conditions générales de vente font foi et rendent caduques les autres conditions générales figurants sur toutes correspondances ou commandes de nos clients, sauf s'il existe un accord par écrit entre les parties.

11 CONFIDENTIALITE

Le LABO AE est tenu à la confidentialité des informations obtenues ou générées au cours de ses activités sauf :

- si les informations sont rendues publiques par le client :
- dans les cas convenus entre le laboratoire et le client :
- si le laboratoire est tenu par la loi de divulguer des informations confidentielles. Il doit alors en aviser le client si la loi le permet.

12 JURIDICTION ET FOR

Seul le droit suisse est applicable et en cas de litige, Genève est le lieu de for pour l'application des présentes conditions.

Je soussigné(e),	Société :
Confirme avoir pris connaissance et accepte les co AE SA pour les différents types d'analyses pratiqué	_
Date :	Lieu :
Signature :	